

Objet : Réponse à l'invitation de la coordination nationale des collectifs syndiqués et non syndiqués du 12 Septembre dernier.

Paris, le jeudi 10 septembre,

Bonjour,

Nous regrettons de ne pouvoir physiquement être présents aujourd'hui à votre Assemblée Générale mais il nous semble important de répondre aux interrogations de votre courrier en vous donnant l'analyse et les positions de la FNAS/FO sur l'état actuel des négociations. Pour nous, toute mobilisation efficace doit se faire sur la base de la confiance, du dialogue et d'un échange d'information vérifiées et vérifiables, accessible à tous les salariés du secteur.

QUESTIONS DE LA COORDINATION NATIONALE DES COLLECTIFS :

- **Y a-t-il eu des décisions prises, notifiées par des relevés de décisions ?**

Non, finalement, rien ne nous a été proposé à la signature malgré la volonté des employeurs et de la CFDT de faire signer les 7 points d'étape, dès le 10 juin. En revanche, il est clair que les employeurs continuent avec la même insistance de vouloir négocier sur la base des points d'étape qu'ils ont déjà essayé de nous faire signer.

Pour FO, il n'en est pas question ! La convention existe toujours. Grâce à la mobilisation des salariés, les employeurs n'ont pas réussi à la démanteler. Elle peut et doit être améliorée. C'est pourquoi nous proposerons des avenants (sur l'augmentation des salaires, l'intégration des nouveaux métiers ou l'extension des congés annuels supplémentaires pour tous,...). C'est notre objectif.

- **Pourquoi n'est-il pas possible d'arriver à des comptes-rendus adoptés, actant les points d'accord ou de désaccord exprimés à chaque séance ? Y a-t-il des points d'accord formalisés ?**

Tout simplement parce qu'il n'y a jamais eu d'accord et que rien n'est jamais acté. A l'évidence, les employeurs ne souhaitent pas mettre en avant nos points de désaccord. Depuis janvier, il existe des négociations mais il n'y a eu aucun point d'accord réel. Et même en modérant leurs positions de décembre 2008, les propositions employeurs ne se situent toujours pas clairement sur le terrain de l'amélioration de la CCNT66. Leur projet de création de filières, de recrutement de professionnels non qualifiés et l'introduction de critères classants rend, selon FO, leurs propositions toujours aussi inacceptables.

- **Les 7 points d'étapes ont-ils été actés, même modifiés et par qui ?**

Si certaines organisations étaient prêtes à signer les 6 premiers points d'étape, le septième a tout de même été réhibitoire pour toutes les Fédérations de salariés. Ce point 7 dit que : *« Les partenaires sociaux rappellent que durant toutes les négociations et dans l'attente de signatures les dispositions de la convention collective (y compris les annexes) demeurent inchangées »*. Ça veut bien dire qu'à l'issue d'un accord signé sur cette première négociation des classifications, il n'y aurait plus aucune garantie de conserver les acquis conventionnels, contenus dans chaque annexe. Autant dire, la désintégration pure et simple de notre convention.

Pour ce qui est des autres points d'étape, à FO, seuls le point 2, qui reconnaît que *« le niveau de qualification détermine la classification »* nous convient. Le point 4, qui explique que *« la progression associée à l'ancienneté est identique pour tous les professionnels »* serait acceptable si on revalorise l'ancienneté actuelle mais il y a fort à parier que les employeurs l'entendent autrement et veulent niveler la progression par le bas.

Tous les autres points nous paraissent inacceptables. A commencer par le point 1 qui définit *« une classification (de métiers et emplois) en filières »*. Au sein du collège salariés, nous sommes les seuls à penser que l'acceptation du principe même de filière est synonyme de la disparition de la convention. C'est toute la stratégie employeur que de vouloir raser le socle actuel existant des

groupements de métiers pour mieux détruire la CCNT66. Elle existe, c'est un acquis, il faut la préserver. Tout l'enjeu est là !

- **Sur quelle base se déroulera la deuxième phase des négociations ?**

Dans la dernière convocation, à la CNPN du 22 septembre prochain, les syndicats employeurs avancent que : « *les données de la branche sur l'enquête emploi 2007 (...) permettront, le cas échéant, d'ajuster les propositions d'amélioration de la CCNT66* ». D'après nous, il est clair qu'ils reviendront à la charge, avec les mêmes 7 points ; à commencer par la création des filières. Une fois mises en place, avec les nouvelles grilles de salaire, les employeurs n'auront plus qu'à s'attaquer au reste, à savoir tous les autres acquis conventionnels, à commencer par nos congés.

Pour nous, il faut rompre avec cette logique. C'est pourquoi nous avons décidé de prochainement proposer, en CNPN, des avenants, dont le seul objectif sera de réellement améliorer la convention existante.

- **Le principe des filières est-il définitivement acté, constitue t-il la base des négociations ?**

Pour FO, qui est la seule organisation à la table des négociations, qui récuse systématiquement l'idée même de filières remplaçant les annexes, le fait est que les filières ne sont pas mises en place. Et à la date d'aujourd'hui, la convention existe toujours. Pour les 240 000 salariés, elle reste et doit rester le point d'appui collectif à défendre. En revanche, il est clair que les syndicats employeurs misent beaucoup sur l'acceptation des filières par certains syndicats, pour détruire la CCNT66 existante.

- **Est-ce que les dispositions des annexes, notamment les CT feront l'objet de négociations ?**

Oui, très clairement. Comme on l'a déjà évoqué, le point d'étape 7 qui dit que : « *durant toutes les négociations et dans l'attente de signatures les dispositions de la convention collective (y compris les annexes) demeurent inchangées* » doit nous éclairer sur la volonté des employeurs de s'attaquer à l'ensemble du texte conventionnel, une fois les nouvelles grilles de classification adoptées et signées. On sait très bien que les employeurs veulent nous faire payer la revalorisation éventuelle des grilles de salaire sur la diminution - voire la suppression pour certains - des congés supplémentaires existants.

- **Le maintien de toutes les dispositions présentes dans les annexes est-il garanti ?**

Bien sûr que non. Aucune garantie ! C'est d'ailleurs la raison pour laquelle aucun syndicat n'a signé les points d'étapes concernant les classifications et rémunérations. C'est précisément sur ce fameux septième point d'étape que les employeurs se sont dévoilés puisqu'ils ont absolument refusé d'y écrire qu'on ne toucherait à aucun autre acquis contenu dans les annexes.

- **Le ministère du travail a-t-il répondu à la demande de la tenue d'une commission paritaire mixte ?**

Pour notre part, à FO, après réflexion, nous n'avons pas encore fait de demande individuelle de la venue du Ministère à la table des négociations. Nous attendons la réunion de rentrée pour voir comment nos propositions d'avenants seront reçues, lors de la prochaine négociation.

Concernant la position des autres fédérations syndicales, à ce jour, les seules informations que nous ayons sont que la CFTC a fait une demande et que la CGT l'aurait également faite.

Quoi qu'il en soit, c'est une procédure assez longue et le 22 septembre, date de la prochaine CNPN, il n'y aura pas de commission mixte paritaire, l'ordre du jour étant :

- *L'extraction des données concernant le champ conventionnel de la CCNT 66 de l'enquête emploi 2007.*

- *Données exploitables.*

- *Méthodes de travail et calendrier du groupe de travail paritaire*